

Ruhengeri, le 4 aout 1943

N° 582 / IMM



Objet: Immigration
ISMAEL LALJI et sa
famille.

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Com-
mercant hindou Ismael Lalji venant de Bunia est venu hier pour
s'installer à Ruhengeri. Il est accompagné de sa femme et de six
enfants.

Ismael Lalji vous a demandé l'autorisation de s'installer
au R.U. par sa lettre du 2.7.1943; il n'a pas pu me produire vo-
tre réponse.

Il est porteur d'un passeport visé le 18.3.1939 pour une
durée illimitée.

Lui et sa famille ne sont cependant pas en règle sur les
points suivants:

1°/ Ni sa femme ni sa fille âgée de 12 ans ne parlent une
langue européenne

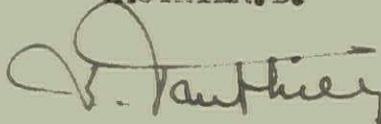
2°/ Sauf une somme de 6.000.- frs qu'il ne peut me prouver
avoir payé, il n'a pas versé de cautionnement à l'immigration

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien me dicter
ma conduite vis à vis de cet Asiatique en me faisant savoir
s'il y a lieu d'exiger de lui un cautionnement, le montant de ce
cautionnement et si vous voulez bien admettre le séjour au R.U.
de sa femme et de sa fille aînée qui ne parlent pas de langue
européenne.

Ismael Lalji me signale que c'est parce qu'il y a à Ru-
hengeri une école où il pourra mettre ses nombreux enfants qu'il
a choisi ce poste pour y exercer son commerce

L'Administrateur Territorial

VAUTHIER, D.



Monsieur le Gouverneur du Ruanda Urundi
USUMBURA

Ruhengeri



172